



Infos diverses et utiles

Pour les nouveaux habitants ou ceux qui ne l'ont pas encore fait:

RGPD: Règlement Général de la Protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données est entré en application en 2018. La Mairie va être contrôlée, comme les autres communautés. C'est pourquoi, pour les personnes qui ne l'ont pas encore fait, nous vous demandons de nous autoriser à utiliser vos adresses mails pour communiquer. Comment faire?

Envoyer un mail à la mairie (mairie.island@gmail.com) avec la formule « **J'autorise la mairie d'Island à utiliser et conserver mon adresse courriel** ». Merci de votre participation.

INTRAMUROS: Vous pouvez également télécharger l'application mobile sur votre téléphone qui vous permettra d'avoir les informations rapidement de la commune, de la communauté de communes, du Pays Avallonnais.

DISTRIBUTION DES SACS DE COLLECTE: La commune continue de vous fournir les **sacs de collecte** des déchets ménagers et du tri en porte à porte. Les sacs sont à la Mairie; vous pouvez venir les chercher aux heures d'ouverture.

VIGNETTES DE STATIONNEMENT A VEZELAY: Comme tous les ans, la mairie collecte les vignettes de stationnement à Vézelay. A déposer à la mairie avant le 31 janvier: carte grise et chèque à l'ordre du Trésor Public. Le montant sera délibéré en janvier à la Mairie de Vézelay. Je vous informerai du montant dès que possible.

SERVICE A LA PERSONNE: Les habitants d'Island utilisent maintenant ce service pour récupérer les déchets (taille d'arbustes,...) ou encombrants pour les emmener à la déchetterie contre une participation financière de 10 € par voyage. Il suffit de contacter la mairie.

TRANSPORT A LA DEMANDE: Organisé par la CCAVM, le service de transport à la demande prend l'utilisateur à son domicile et assure son retour à son domicile.

La destination finale est Avallon: la gare SNCF, le parking de l'hypermarché, la maison des spécialistes, la place Vauban, Lidl.

Le mercredi (sauf jours fériés) entre 8 h et 13 h. Coût: 1,50 € l'aller, 1,50 € le retour.

Réservation la veille avant 14 h auprès des taxis Moffront au 03 86 34 09 79.

ETAT CIVIL: Nous a quittée en 2025: Denise GUYARD

Bienvenue à:

Ambre POUSSIÈRE, 4, rue du Saulsois (notre bébé de l'année)

Jean-François TIENPONT, 5, rue du Saulsois

Séverine JEANNIN et Fabrice GUEDOU, 14, rue de la Fontaine

Christel MOLINIER, 10, rue du Saulsois

Séverine et Vincent DUREUIL, 2, rue du Grand Rupt

Valère ASCENSIO, 2 rue d'Amont

Maryline MARTIN, La Chapelle du Saulce

SECRETARIAT DE MAIRIE : *Mme Carine PLATEVOET*

Téléphone : 03-86-34-54-34 Email : mairie.island@gmail.com

Horaires d'ouverture au public :
lundi de 10h à 12h et de 14h à 17h et jeudi de 16h30 à 18h30

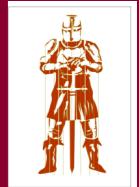
Madame le Maire reçoit sur rendez-vous : 06 84 07 60 46 .

« Petits actes, quand ils sont multipliés par des millions de personnes, peuvent transformer le monde » Howard Zinn



Bulletin municipal

ISLAND



Mot du maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er septembre 2025, nous sommes en période de réserve électorale, il ne nous est pas possible de communiquer sur le bilan de l'année, ni sur les projets futurs. Les informations de ce bulletin seront donc d'ordre pratique essentiellement.

Ca n'empêche pas l'équipe municipale de vous présenter ses meilleurs vœux pour 2026.

Le Maire, Paule BUFFY

Recensement de la population

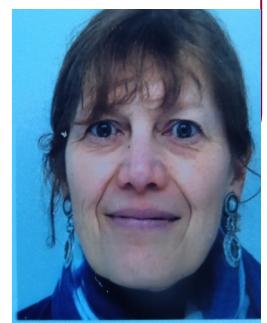
Cette année, Island réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier jusqu'au 14 février.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Claire MONIER est l'agent recenseur de la commune



Mot du Maire	1
Recensement	1
Recensement	2
Elections	3
municipales	4
Le Vivre	5
Ensemble	6
	7
Infos diverses	8
et utiles	



NUMÉRO 22

Recensement de la population

suite

PAGE 2



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :



Insee
Mesurer pour comprendre
En partenariat avec votre commune

Vos réponses aujourd'hui construisent la vie locale de demain.

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 15 janvier.
Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.

LES DONNÉES RECUELLES LORS DU RECENSEMENT SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.



NUMÉRO 22

PAGE 7



Le vivre ensemble

Cet été à Island suite

Mardi 11 novembre : Nous nous sommes retrouvés devant les tombes des morts pour la France puis devant le monument aux morts avant de partager le verre de l'amitié.



Samedi 15 novembre : Le vin chaud du marché de Noël étant toujours aussi bon!!



Dimanche 21 décembre: Cette année, le Père Noël était tellement occupé, qu'il a demandé à la Mère Noël de l'aider. Elle était magnifique. Sa hotte, très grande, était bien remplie. Elle a pu faire le bonheur de tous les enfants. Pour la première fois, tous les habitants d'Island étaient invités et ont pu admirer les sourires des enfants.





Le vivre ensemble

Cet été à Island suite

Samedi 19 juillet: Un groupe de scouts, hébergé chez la famille Bogo, a travaillé pour la commune. Comme il a plu toute la semaine, ils ont nettoyé l'intérieur de l'église et démolissé les côtés extérieurs. Merci à eux.



Dimanche 27 juillet: Le marché d'art nous a permis d'admirer des œuvres magnifiques comme tous les ans. Merci à Christine pour l'organisation.



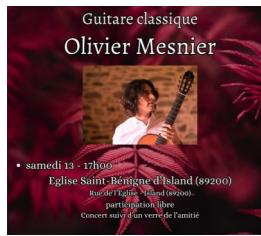
Samedi 2 août: Les Red Stretchers, avec Pascal Labonne, d'Island, nous ont enchantés avec les reprises des groupes des années 70 et 80. Soirée pleine d'énergie positive.



Dimanche 10 août: Après avoir apprécié une bonne paëlla, nous avons pu regarder le film de Mélanie AUFFRET, **Les petites victoires**. Un beau regard sur la ruralité.



Samedi 16 août: Jean Pierre et Josselin nous ont interprété leurs chansons intemporelles. Soirée appréciée devant nos assiettes apéritives.



Samedi 13 septembre: Avant la magnifique concert d'Olivier Mesnier, nous avons pu découvrir le tableau de l'assomption de la vierge Restauré, en présence de la restauratrice. Suivi du verre de l'amitié.



Jeudi 18 septembre: Le plaisir de pédaler pour donner l'énergie qui permet de regarder un film, « Randonnées en Morvan ». Certains ont été plus courageux que d'autres !!!



Les élections municipales: mode d'emploi



Les 15 et 22 mars 2026, les Français seront appelés aux urnes afin d'élire leurs conseillers municipaux.

Comment faire pour voter à Island?

Pour pouvoir être inscrit sur les listes électorales d'Island, il est indispensable :

- d'être majeur (18 ans la veille du scrutin),
- de posséder la nationalité française, (pour électeurs européens, inscription sur liste complémentaire),
- de justifier d'une attaché avec Island,
- de ne pas être déchu de ses droits civils et politiques.

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire sur les listes électorales, rendez-vous sur service-public.gouv.fr ou à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

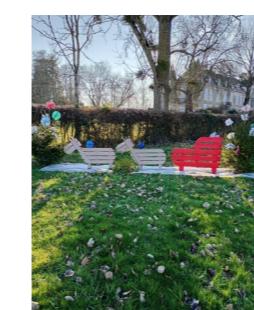
Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous avez jusqu'au :

- **mercredi 4 février** en ligne sur le site service-public.gouv.fr
- **vendredi 6 février** sur place, à la mairie

Vous êtes absent ?

Vous allez être absent le jour du vote ? Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place, dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration de vote en remplissant le formulaire en ligne (possibilité de l'imprimer) puis en vous déplaçant à la police nationale, la gendarmerie ou le tribunal judiciaire.

Retrouvez toutes les informations utiles sur <https://www.vie-publique.fr/elections-municipales-et-communautaires-des-15-et-22-mars-2026>.





Municipales 2026 : le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants

HARMONISATION DU MODE DE SCRUTIN

La [loi du 21 mai 2025](#) étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

HIER, UN SCRUTIN MAJORITAIRE PLURINOMINAL

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

AUJOURD'HUI, UN MODE DE SCRUTIN DE LISTE PARITAIRE PROPORTIONNEL

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.

Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote. Il faut voter pour une liste complète.

DES DEROGATIONS POUR TENIR COMPTE DES SPECIFICITES DES

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu **une exception pour les listes candidates**. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

A Island, les listes peuvent comporter de 9 à 13 candidats



Le vivre ensemble Cet été à Island

Tout l'été ont eu lieu , les apéros dinatoires tous les vendredis soirs à 19h sous la halle avec de plus en plus de participants, le rire étant toujours présent

Vœux du Maire: Nous nous sommes retrouvés le 5 janvier pour partager la **galette des rois** et vous présenter les vœux de la municipalité.



Bibliothèque: Portes ouvertes de la **bibliothèque** le 16 février. Un café, un thé, un chocolat chaud avec des viennoiseries pour se réchauffer pendant l'hiver. Nous avons pu profiter de la présentation du dernier livre de Marc Pautet, Maire de Domécy sur Cure.



Fête des voisins: Pour la première fois, nous vous avons proposé de faire la **fête des voisins** sous la halle. Très peu de monde mais les présents ont passé une très bonne soirée.



8 mai: Cérémonie aux monument aux morts suivie d'un apéritif à la mairie



Dimanche 6 juillet: Le vide grenier a malheureusement été bien arrosé. Mais grâce à la halle, nous avons pu profiter du concert de **Maryna**, accompagnée de **Vasyl** et d'autres ukrainiennes. Une restitution du convoi d'ambulances en Ukraine réalisé par des personnes de l'association Kiev Avallon et Ukraine Solidarité 89 a été présentée.



Vendredi 11 juillet: La soirée **Brassens** a réuni une centaine de personnes. Très belle soirée. Merci aux musiciens et à l'ambiance qu'ils ont mise.



Lundi 14 juillet: Nous avons rendu hommage aux morts pour la France devant le monument aux morts puis partagé un apéritif à la Mairie. Le **repas républicain** a suivi sous la halle.



Vendredi 18 juillet: Les **Yellow Cherries**, avec Benjamin Batirbek, du Grand Island, nous ont joué leurs compositions.



Soirée très appréciée, même par les vaches voisines....

